

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	<b>SFR</b>	Arrdt	<b>19<sup>ème</sup></b>
Nom de site	BUTTES CHAUMONT	Numéro	750057
Adresse du site	<b>97, rue de Crimée</b>	Hauteur	R+13 (45 m)
Bailleur de l'immeuble	Social Paris Habitat	Destination	Habitations
Type d'installation	<b>Ajout 700MHz sur un site 2G/3G/4G + mise en réserve de 3 antennes existantes.</b>		
Complément d'info	Six antennes dont trois inactives sur trois azimuts. Deux autres opérateurs présents sur le site OF (120°, 240° et 330°) et BT (50°, 170° et 290°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

#### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	<b>28/04/2013</b>
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	<b>09/12/2019</b>
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	<b>09/02/2020</b>

Historique et contexte	
------------------------	--

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	SFR prévoit de faire évoluer ses équipements afin d'apporter de nouveaux services (3G, 4G ou 4G+ par exemple) et permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences ( <b>ajout 700MHz</b> ) d'un site existant en 2G/3G/4G ( <b>fréquences 700MHz</b> , 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz. L'orientation des antennes est 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres à 3,07 m	Tilts (degrés)	4° à 12°
Estimation	<b>0° &lt; 1 V/m ; 120° &lt; 1 V/m ; 240° &lt; 1 V/m</b>	Vis-à-vis (25m)	Néant
Divers	Estimations < 1 V/m dans les établissements particuliers.		

#### Incidence visuelle

Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer 3 des 6 antennes existantes par 3 nouvelles antennes panneaux de dimensions équivalentes accueillant en plus le 700 MHz. 3 antennes existantes seront rendues inactives.
Zone technique	Des modules techniques de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique à proximité des antennes (pas d'impact visuel).
Hauteur antennes/sol	47,70 m

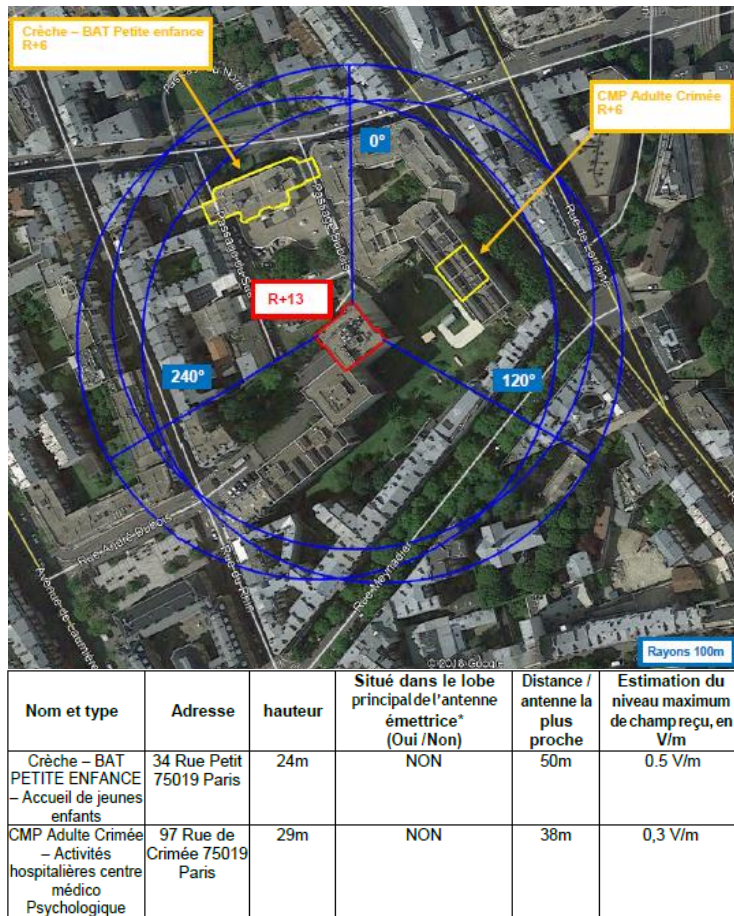
**Date :**

#### Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :	
--	--

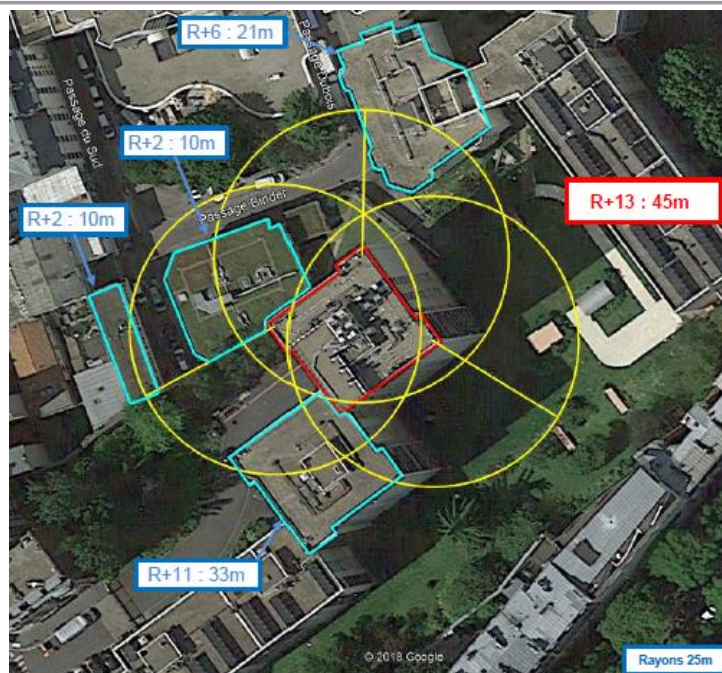
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
------------	--	---------------------------------------	---

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**



\*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

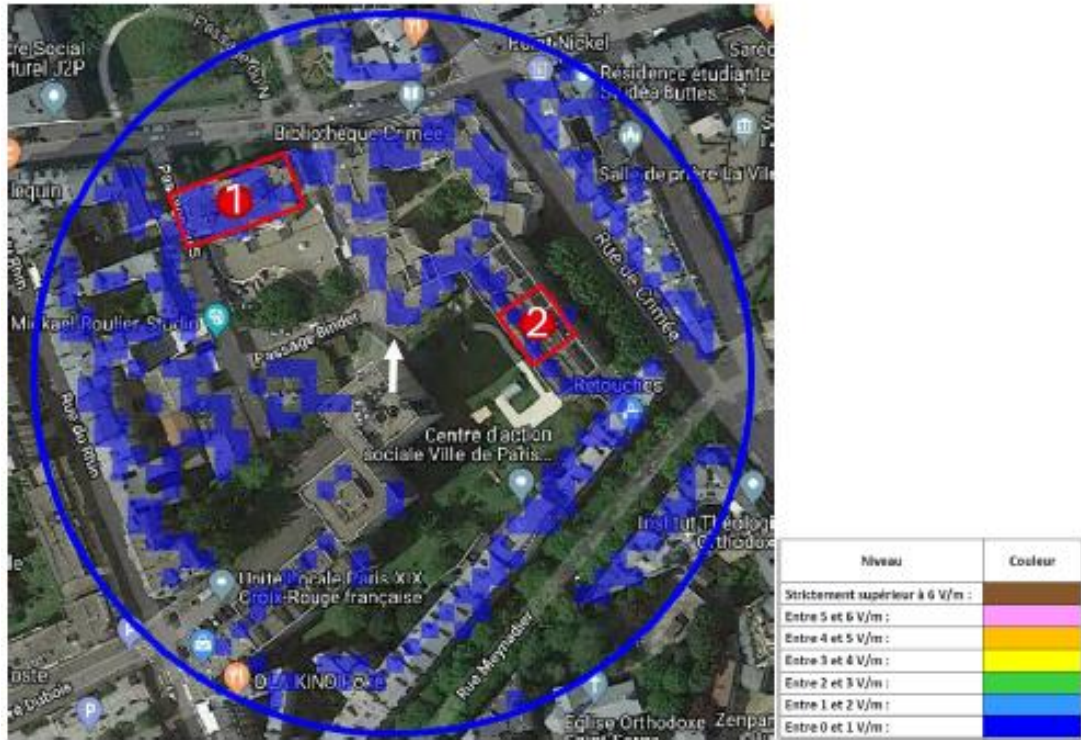
**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**





**Simulation et conformité au seuil de la Charte**

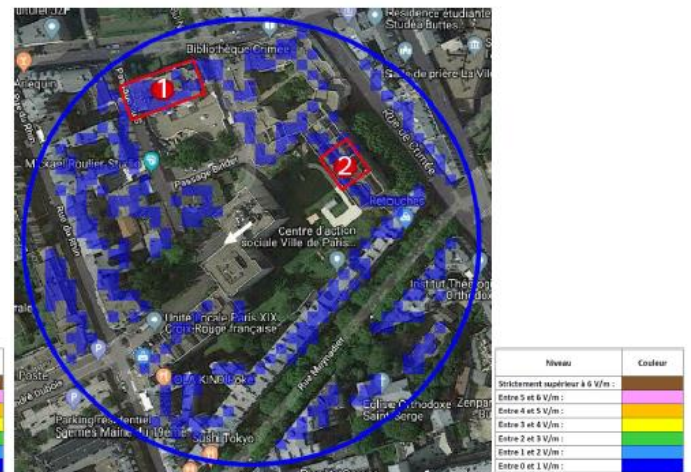
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 21 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 27 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 33 m.



	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	Entre 0 V/m et 1 V/m	Entre 0 V/m et 1 V/m	Entre 0 V/m et 1 V/m
Hauteur	21 m	27 m	33 m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

## Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :

Pas de modification de l'aspect extérieur de l'installation



**Vue des Azimuts**

AZIMUT 0°



AZIMUT 120°



AZIMUT 240°

